



Ville de MAURIAC
20, place Georges Pompidou
15200 MAURIAC

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Article 625 à 631 de « l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil » du 15 janvier 1975

Identité du ou des demandeurs

Je soussigné(e) (1).....

.....

.....

Domicilié(e)

15200 MAURIAC

Nature du livret

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille (2)

- d'époux
- de mère naturelle ou adoptive
- de père naturel ou adoptif
- commune des père et mère naturels (3)

Motif de la demande

pour le motif suivant (2) :

- Perte, vol ou destruction du premier livret (Art.15)
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (Art.16)
- Epoux dépourvu du livret (Art.14)

Je motive ma demande par les considérations suivantes (4) :

.....

.....

Conditions de délivrance

Je sollicite (2) :

- L'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret de famille en ma possession.
- La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'I.G. de l'état civil et remplis, à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

A MAURIAC (Cantal), le

Signature,

(1) Noms en lettres capitales et prénoms.

(2) Cocher d'une croix.

(3) Dans ce cas la demande doit être introduite conjointement par le père et la mère (Art.622 et 631 de l'I.G.).

(4) Préciser les motifs de la demande.

QUESTIONNAIRE A REMPLIR
A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE
LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées. La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret ainsi que la présente note.

Mariage contracté à la mairie de

le

ENTRE

Nom (1)	Nom (1)
Prénoms	Prénoms
(2)	(2)
(3)

ENFANTS

1) Prénoms	2) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	(2)

3) Prénoms	4) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	(2)

5) Prénoms	6) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	(2)

7) Prénoms	8) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	(2)

NOTA : le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que la mention de tous les actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite des changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Noms en lettres capitales et prénoms.

(2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès.

(3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou la séparation de corps.